

MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

● SEANCE DU LUNDI 9 DECEMBRE 2024 ●

Membres en exercice	23
Membres présents	16
Membres ayant donné pouvoir	4
Membres ayant délibéré	20
Date de la convocation	2/12/2024
Date d'affichage de la convocation	2/12/2024

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, Mme Catherine DEROUSSEAU, M. Éric MOULIGNIER, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL et Mme Nicole BOES

POUVOIRS : M. Jean-Pierre CHARDONNET en faveur de M. Guy PELLADEAUD, M. Franck LOPEZ en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Bernard PICHON en faveur de Mme Murielle BEAL et M. François POHU en faveur de M. Jean-Paul FORT

ABSENTS : M. Jean COITEUX, Mme Marguerite D'ARGENT et M. Jean-Michel JEANNET

Mme Nina BASTIER est désignée secrétaire de séance.

DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR L'EXPLOITATION D'UNE STATION SERVICE SANS SURVEILLANCE SISE CHAMP DE BARBE JAUNE COMMUNE DE RUFFEC – DEPOSEE PAR LA SOCIETE RUFFECOISE DE DISTRIBUTION

Le Conseil Municipal,

Vu le dossier d'enregistrement déposé, auprès de la Préfecture de la Charente, par la Société Ruffécoise de Distribution, dont le siège social est situé Route d'Aigre à Ruffec (16700) pour l'exploitation d'une station-service sans surveillance sise Champ de Barbe, à Ruffec, en vue de réaliser un projet de station-service sans surveillance, sur le territoire de la commune de Ruffec,

Vu l'arrêté Préfectoral, du 16 octobre 2024 portant ouverture d'une consultation du public, ouverte du mardi 12 novembre au jeudi 12 décembre 2024, relative à la demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une station-service sans surveillance, sise Champ de Barbe Jaune, déposée par la Société Ruffécoise de Distribution, dont le siège social est situé Route d'Aigre à Ruffec, en vue de la réalisation d'une station-service sans surveillance, Champ de Barbe Jaune 16700 Ruffec,

Considérant l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2024 appelant le Conseil Municipal de la Commune de Ruffec à donner son avis sur la demande d'enregistrement,

La commune de Ruffec étant concernée par le projet, l'avis de consultation du public a été affiché en Mairie et le Conseil Municipal est appelé à donner un avis sur ce dossier,

Conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales un rapport de présentation sur les questions soumises à délibération a été adressé avec la convocation aux membres du Conseil Municipal et figure en annexe de la présente délibération,

Madame BEAUVAL, rapporteur pour Monsieur le Maire, expose :

La Société Ruffécoise de Distribution a déposé dans le cadre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, une demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une station-service sans surveillance située Champ de Barbe Jaune à Ruffec 16700.
Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande doit être soumise à une consultation du public sur le territoire de la commune d'implantation du projet.

CONTEXTE GENERAL :

Le projet consiste en l'implantation d'une station-service classée sous le régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 1435 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

L'installation comportera 8 pistes de distribution de carburant pour véhicules légers et 5 pistes pour les poids-lourds.

Les pistes seront abritées sous un auvent dont l'emprise au sol sera de 532 m². Cet auvent sera équipé de panneaux photovoltaïques au nombre de 270 pour une surface couverte de 459 m².

L'électricité produite par ces panneaux photovoltaïques permettra d'alimenter le transformateur électrique de la station-service et du local technique et sanitaire. Le surplus d'électricité produit sera réinjecté dans le réseau public.

Le site possèdera également 18 bornes de recharge pour véhicules électrique Superchargeur V3 TESLA. Les bornes de recharge feront parties du même périmètre ICPE que la station-service (un seul et unique périmètre d'exploitation), mais elles seront gérées directement par la société TESLA. Elles posséderont leur propre TGBT et 5 armoires techniques (1 pour 4 bornes).

Les bornes de recharge ne sont pas classées sous la rubrique 2925 de la nomenclature des ICPE (installation ouverte au public, en référence au décret n°2017-26 du 12 janvier 2017).

Un contrat de location a déjà été signé entre la SAS RUDIS et TESLA.

A noter que les places de stationnement associées aux bornes de recharge seront en revêtement perméable type Evergreen.

Le local technique de la station possèdera une partie sanitaire, dont un WC avec accès PMR.

Enfin, le site fonctionnera 24h/24 et 7j/j, sans surveillance. La distribution de carburant ne sera effectuée qu'en automatique et en libre-service.

Le site est situé à l'Ouest de la commune de RUFFEC (16), Champ de Barbe Jaune, en bordure de la Route Nationale 10.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE A LA MAJORITE
(1 ABSTENTION)**

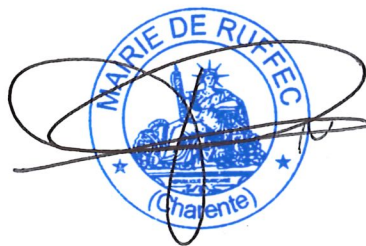
ARTICLE 1 : Emet un avis favorable à la demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une station-service sans surveillance sis Champ de Barbe Jaune, déposée par la Société Ruffécoise de Distribution, dont le siège social est situé Route d'Aigre – 16700 RUFFEC, pour le projet d'exploitation d'une station-service sans surveillance sur le territoire de la commune de Ruffec.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Publiée le : **17 DEC. 2024**

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER



Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20241217-2024_12_19-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

ADP 370 01

